

Avignon, le 19 Août 2024

DIRECTION DES
INTERVENTIONS ET DE
LA SECURITE
ROUTIERE

Dossier suivi par :
Xavier POYET
Tél. : 04 32 50 02 13

DDT 84 SPAH

28 AOÛT 2024

ARRIVÉE

DDT 84
Services de l'Etat en Vaucluse
Lieu dit DDT - SPAH/UDSAF
Pascal LE BIANNIC
84905 AVIGNON CEDEX 9

Objet : Projet de parc photovoltaïque

Madame, Monsieur,

Vous nous avez contactés afin de savoir s'il existe des servitudes routières pouvant impacter le projet (Le Moutillon) de parc photovoltaïque sur les parcelles n° 141-144-145-146-147-153-154-155-156-157-159-160-175-180 et 181 section AK sur la commune de ROBION.

Voici les prescriptions techniques à respecter concernant les limites au Nord et au Sud de la Vélo-route.

- Tout permis de construire en bordure de route départementale/Vélo-route est soumis à l'avis du Département,
- Aucune construction ne sera autorisée à moins de 15 mètres du bord de la Vélo-route,
- Une demande d'alignement devra être demandée,
- Aucun accès ne sera autorisé depuis la Vélo-route.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma meilleure considération.

Pour La Présidente et par délégation
L'adjoint au Chef d'Agence Routière de Pertuis

Xavier POYET

